

# des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**19**

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **SEPT JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le trente et un mai, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Demaison  
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Littoz  
Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin  
Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Forestier  
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Charles.  
M. Michel VINCENT a donné procuration à M. Chappet  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Gourdin  
M. Hubert BERTHOLLET, absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

**N° 2023-035**

**Convention  
d'autorisation de voirie  
et d'entretien avec le  
Conseil départemental  
de la Haute-Savoie pour  
le carrefour des 4  
chemins.**

**LE MAIRE EXPOSE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurisation et d'apaisement du carrefour des 4 chemins, une convention d'autorisation de voirie et d'entretien doit intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental car ils portent sur des travaux impactant les RD181 et Rd 281.

Cette convention, a pour objet de définir les caractéristiques de l'ouvrage et son financement, déterminer la maîtrise d'ouvrage assurée par la commune et la répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Ce projet de convention a reçu l'avis favorable de la commission des finances en date du 31 mai 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE, à la majorité : 15 voix contre**

**DE NE PAS APPROUVER** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour le carrefour des 4 chemins telle que présentée en séance.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,  
Michel COUTIN,




Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le